

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité d'administration se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mardi 19 juillet 2011 à 13 heures 30, conformément aux convocations du 08 juillet 2011.

Est inscrit à l'ordre du jour : Travaux 2012 d'assainissement intercommunal ; questions diverses.

Séance du 19 juillet 2011

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet à 13 heures 30, le Comité d'Administration du SIVOM du CHARLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE.

Date de la Convocation du Comité d'Administration : 08 juillet 2011.

Présents : Messieurs Jean DESVIGNES, Jean RUDEL, Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Messieurs Frédéric GIROIX, Patrick TAILLANDIER, Madame Bernadette TROQUET.

Excusés : Messieurs Joao CHEDAS, Stéphane MATHIEU.

Procurations : de Monsieur Joao CHEDAS à Monsieur Frédéric GIROIX et de Monsieur Stéphane MATHIEU à Monsieur Jean-Claude ROCHE.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Comité d'administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2011/008 – ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL – TRAVAUX 2012 :

Le SIVOM du Charlet demande au SIVOM de la Région d'Issoire d'intervenir en tant que mandataire pour la réalisation des travaux d'assainissement intercommunal 2012 suivants :

- mise en place de l'auto surveillance dans les chambres de mesures ;
- réhabilitation des déversoirs d'orages ;
- ces travaux représentent une étape préparatoire à l'étude d'une station unique et de remplacement des réseaux aux normes européennes, dans le cadre du SIVOM du Charlet. Ces derniers ne seront réalisés en fonction des possibilités financières des communes et des subventions allouées.

Monsieur le Président est chargé de signer la convention de mandat afférente à ces travaux entre le SIVOM du Charlet et le SIVOM de la Région d'Issoire ; celle-ci donnant délégation de mandat au SIVOM de la Région d'Issoire.

La dite convention définira les modalités d'intervention du mandataire et le plan de financement de l'opération.

Décision prise à l'unanimité.

Délibération : publiée et affichée le 19/07/2011

transmise au Préfet le

Adoption de la délibération n°2011-008

Fin de la séance à 14 heures 45.

Le Président,



Jean-Claude ROCHE.

